



Mis a la porte du foyer conjugal

Par **téméraire**, le **07/01/2009** à **19:42**

bonjour ,

il ya 6 mois j'ai été mise a la porte de mon foyer sans aucune prise des biens , un foyer dont les propriétaire sont mes beau parents ,mon mari n'a dégné me suivre , je suppose qu'il a été victime de manipulations par ses parents.

ce qu'il faut savoir c'est que nous étions sur le point de prendre un appartement , puisque je subissait un harcèlement morale, constant, par ma belle mere , pour justifier ceci , une plainte effectué a la gendarmerie par moi meme et un certificat de sante effectué par un hopital suite a une antecedente hospitalisations pour cette cause.

aujourd'hui j'ai fait appel a l'aide juridictionnelle , la reponse ma été favorable , je demande le divorce .

de plus , je me retrouve dans une situation difficile , je doit payer un appartement seul ,et que je doit meubler puisque qu'il a tout gardé, en plus je ne travail pas ...

l'avocat m'a fait comprendre que je n'allais recevoir que de minime pension de sa part , et encore ce n'est pas sur , puisque d'apres lui je ne répond pas aux criteres, c'est adire avoir des enfants , perte d'emploi, un age correspondant...

jaimerais un conseil de votre part pour améliorer ma situation
merci,

Par **poissonrouge**, le **08/01/2009** à **16:42**

salut franchement tu devrais te prendre en mains cherche un boulot te construire une vie bien a toi je ne ai spas quel age tu as mais ne perd pas une seconde.laisse a ta belle mere les meuble son fils et tout le reste et prend un nouveau depart bonne chance.